



A.E.S.H.

**Compte-rendu audience académique CGT, SUD, FO, FSU, +
COLLECTIF LYONNAIS DES PARENTS D'ÉLÈVES POUR LES AESH**

3 JUIN 2021, GREVE NATIONALE INTERSYNDICALE

AUDIENCE AU RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LYON, 3 JUIN 2021

Peu de concret de la part des instances départementales, et nos interlocutrices au rectorat, quant à elles, nous ont tenu un discours très ferme sur les PIAL, tout en se félicitant de pouvoir parfois accompagner des collègues AESH qui voudraient quitter le métier vers une reconversion professionnelle ! Un comble !

Nous étions reçu·es par la directrice académique des ressources humaines et la directrice académique de l'école inclusive, l'opportunité pour la CGT Educ'action de poser des questions techniques directement au service : leviers dans la circulaire pour nombre de semaines travaillées, entretiens professionnels, régulation indemnité compensatrice hausse de la CSG, grille indiciaire.

Concernant les pistes d'amélioration salariale pour les AESH, nous avons rappelé que :

Certes l'académie a créé les contrats à 66%, soit 26h. Mais, pour reconnaître concrètement la valeur professionnelle des AESH il y a des leviers possibles via la circulaire de cadre de gestion AESH de juin 2019 : nombre de semaines rémunérées, appréciation de la valeur professionnelle. Nous demandons à ce que ces pistes soient envisagées rapidement.

Concernant la possibilité d'augmentation de la quotité de service, nous rappelons qu'il y a un réel travail à faire de prise en compte des demandes des AESH de faire plus d'heures : des AESH en poste depuis longtemps le demandent depuis des années. La réponse de la DRH et de la directrice de l'école inclusive est que les services sont prêts à investir une nouvelle réflexion sur ce sujet, mais qu'ils avaient déjà essayé de le proposer, et qu' a priori ça n'intéresse pas les AESH.

L'administration prétend donc qu'une majorité des AESH ne sont pas intéressé·es par une augmentation de temps de quotité de travail, et que si seules des quotités à 66 ou à 50% sont proposées, c'est parce que les agent·es ont déjà été consulté·es mais ne sont pas intéressé·es ?

Nous avons également abordé la problématique de la ligne manquante dans le logiciel de paie AESH, qui conduit à ce que sur tout le territoire une infime proportion des AESH à missions référent touche l'indemnité correspondante. Le logiciel n'avait pas prévu en effet que des AESH puissent toucher des IMP (indemnités pour missions particulières).

Nous serons présent·es pour la CGT Educ'action au groupe de travail académique sur les AESH à missions référent·es mais nous comptons bien alerter sur le sujet en amont. **Les AESH ont déjà payé assez cher l'arrêt du versement de leur salaire à la rentrée 2019 et pendant plus de 2 mois lors de l'installation de ce même logiciel de paie que personne ne maîtrisait dans les services de gestion !**

Sur la question du statut, bien entendu c'est une (non) décision ministérielle...mais c'est aussi en reconnaissant de façon concrète la valeur professionnelle des AESH au niveau des rectorats, avec tous les leviers possibles et les initiatives innovantes, que les services de l'école inclusive peuvent contribuer à la reconnaissance des personnels AESH. C'est aussi la façon qu'ont les recteurs ou rectrices et les services de l'école inclusive de traiter et considérer les AESH localement qui influent sur les mesures prises par le ministère de l'Education Nationale.

Au sujet d'une fiche de vœux qui permettraient réellement aux AESH d'être affecté·es en fonction de leurs souhaits géographiques, de niveaux (école – collège – lycée - BTS) et de types d'accompagnement, **on nous annonce que la notion de « vœux » n'est pas compatible avec la fonction AESH** sous son statut actuel ! Il nous est répondu qu'au mieux, les coordonnateurs et coordonnatrices peuvent recueillir des préférences si elles ou ils le décident...

Sur les PIAL, position très ferme de nos interlocutrices : le rectorat de Lyon applique les règles et continuera de le faire. Des informations sont recueillies auprès des AESH via l'enquête Valère (à laquelle nous avons immédiatement réagi ([lire notre article ici](#)), charge aux coordonnateurs et coordonnatrices de PIAL d'arbitrer les choix d'affectation par la suite.

Concernant la revendication unitaire d'arrêt des PIAL, dit la secrétaire générale académique adjointe, directrice des ressources humaines : "**c'est comme ça, même si ça ne vous fait pas plaisir et que vous le rejetez**".

Sur la formation, nous interpellons à nouveau sur l'aberration d'envoyer des personnels auprès des élèves en situation de handicap sans formation spécifique, exemples de situations concrètes de souffrance pour l'AESH et les élèves. Nous rappelons que les AESH ne sont pas dans les établissements scolaires pour faire de la garderie bon marché. Nous accompagnons des élèves dans le cadre d'une mission spécifique, essentielle à leur réussite et garante de l'égalité des chances dans le cadre de l'école inclusive.

Par la suite, alors que toutes nos questions et interpellations visaient à aborder la valorisation de nos salaires, la reconnaissance concrète de notre valeur professionnelle, et nos conditions de travail, il nous a été indiqué que si des AESH voulaient se reconvertir professionnellement, une aide pouvait leur être apportée sous forme de congés de formation professionnelle. Un comble ! **Nous aider à quitter la fonction d'AESH est donc la seule réponse qui sera apportée à nos demandes ?**

Quant aux ruptures conventionnelles de personnels AESH, il semble que 2 demandes aient abouti dans l'Ain récemment, alors que des demandes d'autres collègues avaient été ignorées ou déboutées, notamment dans le Rhône.

La fâcheuse tendance à pousser les AESH avec ancienneté vers la sortie, y compris via l'inaptitude, se confirme. Le rectorat compterait-il renouveler le vivier avec des jeunes personnels plus susceptibles d'être formatés et moins prompts à revendiquer ?

Quelques chiffres :

Nous avons demandé des chiffres concernant les réparations des quotités de service AESH sur notre académie :

**1% sont à 100% - 4% à plus de 26h (supérieur à 66%) - 76% des AESH sont à 66%
10% à 20h/ semaine - 3% moins de 20h - Reste 6% non renseignés.**

Suite à nos échanges sur le sujet, les services s'engagent à entamer une réflexion sur ce point. Sur le nombre d'élèves avec notification non accompagnés la remontée des chiffres au ministère sera faite le 10 juin.

La directrice académique de l'école inclusive s'est engagée à nous adresser les données chiffrées sur ces points dès que possible et avant la fin de l'année scolaire.

La directrice de l'école inclusive nous indique également que réponse sera apportée dès que possible à notre demande unitaire de la tenue d'une commission consultative paritaire plénière sur le sujet AESH, tout en nous indiquant que de leur point de vue la volonté d'être dans le dialogue social est déjà bien présente sur notre académie...

Conclusions CGT Educ'action

En l'état, la fonction AESH ne prend pas tout son sens comme on essaie de nous le faire croire avec des discours formatés et bien rodés, elle le perd.

La pénurie va s'aggraver : aucune attractivité, conditions de travail de plus en plus difficiles, maintien dans la précarité. Non, ça ne va pas. Nous voulons exercer notre métier dans des conditions dignes, respectueuses des accompagnant-es et des élèves. Il faut savoir dire stop, ne pas s'enfoncer dans ce qui ne va pas en disant que c'est perfectible mais que ça avance.

Non, ça ne va pas, ça s'aggrave !

Nous voulons bien plus qu'une audience : nous exigeons du concret, du mieux, pas seulement espérer du moins pire pour les AESH comme pour les élèves.

Le mouvement s'amplifiera et se durcira encore dès la rentrée si des décisions ne sont pas prises d'urgence en faveur des AESH.

Petit tour non exhaustif côté média locaux

[Rue89 greve-et-rassemblement-des-aesh-a-lyon-et-saint-etienne](#)

[Le progrès \(Ain\) les-accompagnants-d-eleves-handicapes-veulent-un-vrai-statut](#)

[Le Progrès \(Lyon métropole\) le-cri-d-alerte-des-parents-d-eleves-en-situation-de-handicap](#)

[Le progrès \(Loire\) greve-des-aesh-on-ne-peut-pas-travailler-40-heures-pour-860](#)

[Expressions Venissieux.fr/ les-aesh-demandent-plus-de-reconnaissance](#)

Interventions AESH CGT Educ'action dans les média nationaux

[L'Humanité - double page les-aesh-refusent-detre-les-oublies-de-lecole-inclusive](#)

[France inter nous-sommes-meprises-les-accompagnants-d-eleves-handicapes-en-greve](#)

[Alternatives Economiques accompagnants-deleves-handicapes-veulent-sortir-de-precarite](#)

[Rapports de force la-greve-des-aesh-ne-cesse-de-monter-en-puissance](#)



Pour la CGT Educ'action, Anne FALCIOLA

Représentante des personnels AESH en commission consultative paritaire pour l'académie de Lyon

Responsable pôle AESH CGT Educ'Action de l'Ain

Membre du collectif national AESH CGT Educ'action